

Compte-rendu réunion du GT « eau et aménagement du territoire »

10 octobre 2024 - Rennes

Le 10 octobre 2024 s'est tenu à Rennes la première réunion du groupe de travail sur l'eau et l'aménagement du territoire. Ces travaux s'inscrivent dans l'axe n°5 du Plan breton de résilience pour l'eau porté par l'Etat, la Région Bretagne et l'Assemblée bretonne de l'eau.

Étaient présents :

Jeanne Allain (Pays de Fougère) ;	Chloé Mugler (Pays de Fougère) ;
Gabriel Boudier (Audiard) ;	Béatrice Nivoy (SAGE Golfe Morbihan Ria d'Étel) ;
Michel Eledjam (Dinan Agglomération) ;	Pauline Pennober (ERB – Copilote) ;
Françoise Floc'h (SCoT pays de Saint-Brieuc) ;	Emmanuel Perez (DDTM 35) ;
Françoise Jehanno (Eau du Morbihan – Copilote) ;	Thierry Polard (ADEUPA) ;
Ronan Le Delezir (CLE Golfe du Morbihan Ria d'Étel – Copilote) ;	Frédéric Rigaud (Pays de Brocéliande) ;
Kristen Le Gars (Région Bretagne) ;	Manon Talazac (Eau du Morbihan) ;
Virginie Antin-Collet (Région Bretagne) ;	Mathilde Vaulay (Pays Centre Ouest Bretagne) ;
Guy Legrand (CESER) ;	Florianne De Luca (GMVA) ;
Mathilde Lenain (Région Bretagne) ;	Mélanie Gestain (GMVA)
Adèle Masquillier (Pays de Fougère) ;	Arthur Geffray (Région Bretagne)
Fabienne Mordellet (Syndicat mixte de la baie de Saint-Brieuc) ;	Delphine Pajot (Région Bretagne)

Compte-rendu de la réunion du GT

La réunion a débuté par un rappel du contexte entourant la constitution de ce groupe de travail. **Le Plan breton de résilience pour l'eau, porté par l'Etat, la Région et l'Assemblée bretonne de l'eau prévoit un axe sur l'eau et l'aménagement du territoire (axe n°5).** Cet

axe vise notamment à faciliter l'application de **la règle II-5 du SRADET** qui prévoit que les documents d'urbanisme proportionnent leurs projets de développement à la ressource en eau potable disponible actuelle, aux capacités existantes ou programmées de traitement des effluents par l'assainissement et aux capacités épuratoires des milieux. L'objectif central du GT sera de faciliter l'application de cette règle par les porteurs de SCoT.

Après cette brève introduction, les co-pilotes ont pris la parole pour s'exprimer sur leur vision des travaux à venir et sur l'importance de mieux prendre en compte l'eau dans les projets de développement des territoires. Ces prises de parole ont été suivies d'un tour de table pour permettre aux participants de se présenter et de faire un état des lieux rapide de la prise en compte de l'eau dans leurs documents de planification.

Au-delà des situations propres à chaque territoire, ce tour de table a permis de mettre en avant :

- Une **volonté collective de mettre en avant le sujet de l'eau et de mieux garantir l'adéquation entre ressource en eau et projet de développement**. C'est le cas par exemple à GMVA où techniciens GEMAPI et urbanisme travaillent ensemble pour intégrer les dispositions du SAGE dans les documents d'urbanisme. Sur le territoire du Pays de Fougères, il y a également un travail avec le SAGE Couesnon (étude HMUC et atelier sur la GIEP).
- Des **difficultés d'échelle (spatiale et temporelle) qui compliquent l'intégration**. Le SCOT du Pays Centre Ouest Bretagne a exprimé des difficultés à rédiger ses prescriptions car il est concerné par cinq SAGE différents sur trois départements. Il faut aussi se questionner sur la bonne échelle pour intégrer les enjeux de l'eau. La durée d'un SCOT (20 ans) ne permet pas de descendre à une maille fine. Comment faire pour territorialiser la prise en compte de l'eau ?
- Une **structuration différente à l'échelle de la région**. Les territoires de l'Ille et Vilaine peuvent bénéficier du soutien de l'Interscot 35 qui travaille actuellement sur un cycle eau.
- La **difficulté structurelle à planifier des éléments qui ne dépendent pas des SCOT et du territoire concerné**, qui sont non maîtrisés. C'est le cas de l'eau qui vient de l'amont et qui nécessite de rentrer dans une logique de partage.

Présentation du Guide Eau et Urbanisme d'Eau du Morbihan

La présentation du **Guide Eau et Urbanisme d'Eau du Morbihan** (voir diaporama) a suscité plusieurs réactions. Pour Mélanie Gestin, le SCOT est souvent vu comme l'outil miracle qui va traiter toutes les problématiques mais il est cadré par le code de l'urbanisme. C'est un projet politique qui traite de plein de sujets. Il y a aussi un problème dans la temporalité. C'est trop tard lorsqu'il est demandé de prendre en compte un sujet au moment de la révision. Selon Ronan Le Délézir, il y a quand même des capacités d'action notamment dans les PLU. Le problème c'est aussi celui du cloisonnement.

Présentation du GT « Eau et Aménagement » de l'Interscot 35

Voir diaporama.

Echanges et attentes du GT

Les deux présentations ont permis d'ouvrir les échanges entre les membres du GT. Ces échanges ont principalement porté sur les points suivants :

- La **difficulté à harmoniser les réglementations entre les différents SAGE**. Par exemple : comment faire si un SAGE met 35m de recul vis-à-vis du cours et l'autre 50m ?
- Le SCOT peut travailler sur la trame verte et bleue ou sur la gestion des eaux pluviales mais **la question des limites de l'exercice se pose**. Jusqu'où peut-on aller au plan juridique ? Quels sont les réels leviers du SCOT ?
- **La difficulté des SCOT à intégrer les données « eau » à cause de l'hétérogénéité des méthodologies** (ex : inventaire zones humides). Est-ce qu'il n'y a pas une réflexion à porter dans le cadre des travaux de l'Association des Présidents de CLE (APPCB) pour harmoniser nos visions ? Ronan Le Délézir va remonter le sujet sur en réunion de l'APPCB.

Plusieurs besoins sont également ressortis de ces discussions :

- Intérêt de travailler sur des **méthodologies communes et de favoriser l'interconnaissance en format interscot/intersage** ;
- Superposition des **territoires interconnectés avec les territoires des SAGE et des SCOT** ;
- Recensement des données : savoir où aller les chercher. La question se pose aussi de la nature des données et de leur utilisation (quelles données pour quoi faire ?).
- **Outils méthodologiques sur le quantitatif** : comment calculer le besoin de consommation au regard du projet démographique et politique ? Des référentiels sont à construire.
- Travailler sur **un cahier des charges types** afin d'avoir les mêmes exigences pour les bureaux d'étude.

Priorisation des actions du groupe de travail

A COURT TERME

A LONG TERME

